N° Associé : _____

Numéro d'ordre: _____
(zone réservée AEW)

SCPI AEW CILOGER HABITAT 6

Mandat d'achat de parts – Marché secondaire

HORODATAGE
(zone réservée AEW)

PERSONNE PHYSIQUE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ACQUEREURS

ACQUEREUR

❑ Mme. ❑ M. ❑ Indivision

Etes-vous déjà associé d'une SCPI gérée par AEW ? ❑ Oui ❑ Non

NOM et PRENOMS _____
(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NOM DE FAMILLE (de naissance) _____

NE(E) LE _____ *(JJ/MM/AAAA)* **A** _____ **PAYS** _____

NATIONALITE : _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____ **PAYS** _____

N° DE TELEPHONE(2)**:** Domicile _____ Portable (2) _____

E-MAIL (courriel): _____@_____

SITUATION FAMILIALE (1) **:**
❑ Marié(e) : *(indiquer le régime)*
❑ Communauté réduite aux acquêts ❑ Communauté universelle
❑ Séparation de biens ❑ Autres (joindre détail)
❑ Célibataire ❑ Veuf(ve) ❑ Divorcé(e)
❑ Pacsé(e) régime légal ❑ Pacsé(e) régime indivision

CAPACITE JURIDIQUE (1) **:** ❑ Majeur(e) ❑ Majeur(e) incapable
❑ Mineur(e) émancipé(e) ❑ Mineur(e) sous administration légale

PROFESSION *(préciser la profession exacte)* **:**_____
SECTEUR D'ACTIVITE :_____
CATEGORIES SOCIAUX PROFESSIONNELLES (1)
❑ Agriculteur ❑ Artisan ou commerçant ❑ Cadre de la fonction privée
❑ Fonction publique: cadre et profession intermédiaire administrative
❑ Chef d'entreprise / Gérant de société ❑ Clergé ❑ Etudiant
❑ Ouvrier, contremaître ou agent de maîtrise ❑ Policier ou militaire
❑ Personne des services directs aux particuliers ❑ Profession libérale
❑ Profession de l'information, des arts et spectacles ❑ Retraité
❑ Sans activité professionnelle ❑ Autres *(préciser)*_____

REGIME FISCAL (1) ❑ Impôt sur le revenu (IR) ❑ Autres *(préciser)*_____
RESIDENCE FISCALE (1) **:** ❑ Résident fiscal français
❑ Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale _____

Je suis une « US Person » (3) ❑ Oui ❑ Non

CO-ACQUEREUR (en cas d'achat de parts avec son(sa) conjoint(e), d'achat en indivision, ou d'achat d'un mineur ou majeur incapable)

Achat de parts avec son(sa) conjoint(e) ❑ Mme. ❑ M.
Achat de parts en indivision ❑ Indivision
Achat de parts d'un mineur ou majeur incapable ❑ Mme. ❑ M.

Etes-vous déjà associé d'une SCPI gérée par AEW ? ❑ Oui ❑ Non

NOM et PRENOMS _____
(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NOM DE FAMILLE (de naissance) _____

NE(E) LE _____ *(JJ/MM/AAAA)* **A** _____ **PAYS** _____

NATIONALITE : _____

CAPACITE JURIDIQUE (1) **:** ❑ Majeur(e) ❑ Majeur(e) incapable
❑ Mineur(e) émancipé(e) ❑ Mineur(e) sous administration légale

PROFESSION *(préciser la profession exacte)* **:**_____
SECTEUR D'ACTIVITE :_____
CATEGORIES SOCIAUX PROFESSIONNELLES (1)
❑ Agriculteur ❑ Artisan ou commerçant ❑ Cadre de la fonction privée
❑ Fonction publique: cadre et profession intermédiaire administrative
❑ Chef d'entreprise / Gérant de société ❑ Clergé ❑ Etudiant
❑ Ouvrier, contremaître ou agent de maîtrise ❑ Policier ou militaire
❑ Personne des services directs aux particuliers ❑ Profession libérale
❑ Profession de l'information, des arts et spectacles ❑ Retraité
❑ Sans activité professionnelle ❑ Autres *(préciser)*_____

Je suis une « US Person » (3) ❑ Oui ❑ Non

Rubriques à renseigner si différentes de l'acquéreur

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____ **PAYS** _____

N° DE TELEPHONE(2)**:** Domicile _____ Portable (2) _____

E-MAIL (courriel): _____@_____

SITUATION FAMILIALE (1) **:**
❑ Marié(e) : *(indiquer le régime)*
❑ Communauté réduite aux acquêts ❑ Communauté universelle
❑ Séparation de biens ❑ Autres (joindre détail)
❑ Célibataire ❑ Veuf(ve) ❑ Divorcé(e)
❑ Pacsé(e) régime légal ❑ Pacsé(e) régime indivision

REGIME FISCAL (1) ❑ Impôt sur le revenu (IR) ❑ Autres *(préciser)*_____
RESIDENCE FISCALE (1) **:** ❑ Résident fiscal français
❑ Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale _____

ORIGINE DES FONDS

☐ Je certifie que la provenance des sommes investies dans AEW CILOGER HABITAT 6 ne porte pas atteinte à la 5ème directive (UE) 2018/843 du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2018 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

Je déclare que la somme de _____ € investie dans la SCPI AEW CILOGER HABITAT 6 provient de :
☐ Epargne _____ % ☐ Héritage / Donation _____ % ☐ Vente_____ % ☐ Prêt _____ % ☐ Autres, précisez _____
Pays de domiciliation de la banque : _____

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Vous pouvez vous inscrire sur la liste Bloctel (sur internet : www.bloctel.gouv.fr ou par courrier : Service Bloctel - 6, rue Nicolas Siret - 10000 Troyes). Cette inscription emporte interdiction d'utiliser vos coordonnées à des fins de démarchage téléphonique. Toutefois, si votre ordre d'achat est passée par l'intermédiaire d'un distributeur dont vous êtes client(e), il pourra continuer à vous joindre par téléphone.
(3) Personne considérée comme contribuable américain notamment au regard de sa nationalité ou de sa résidence/immatriculation. L'identification d'autres indices d'Américanité conduit également à retenir la qualité « d'US Person » (lieu de naissance aux Etats-Unis, adresse de résidence connue aux Etats-Unis, etc.)

SCPI AEW CILOGER HABITAT 6

Mandat d'achat de parts – Marché secondaire

PERSONNE PHYSIQUE : QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT

AEW a l'obligation en tant qu'intermédiaire financier de collecter toutes les informations sur votre situation patrimoniale et financière, ainsi que sur votre connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers II » (MIF II).

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. **Il est un préalable à toute souscription.** En conséquence si vous ne complétez pas toute ou partie des questions ci après, nous ne pourrons pas prendre en compte cette souscription. En cas d'évolution de votre situation, tout changement devra être adressé, directement ou par l'intermédiaire de votre contact habituel à AEW.

Comment qualifierez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé ☐ Expert

VOTRE SITUATION FINANCIERE

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?
☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez votre capacité d'épargne mensuelle : _____ €

Etes-vous imposé au titre de :
☐ L'impôt sur le revenu ☐ L'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Quelle est la nature de vos revenus ?
☐ Salaires ☐ Retraite / pension
☐ Revenus fonciers ☐ BIC/BNC
☐ Autres, précisez : _____

Quelle quote-part de votre patrimoine est liquide et disponible?
☐ Moins de 25 % ☐ Entre 25 et 50 % ☐ supérieure à 50 %

Quel est le revenu net annuel du foyer ?
☐ < à 25 K€ ☐ Entre 25 K€ et 75 K€
☐ Entre 75 K€ et 150 K€ ☐ > à 150 K€

Si vous avez des emprunts en cours, quel pourcentage vos échéances représentent elles sur votre revenu ?
☐ < à 10 % ☐ Entre 10 et 35 % ☐ > 35 %

A combien estimez-vous votre patrimoine financier ?
☐ < à 20 K€ ☐ Entre 20 K€ et 75 K€
☐ Entre 75 K€ et 200 K€ ☐ > à 200 K€

A combien estimez-vous votre patrimoine immobilier (dont habitation principale comprise) ?
☐ Pas de patrimoine immobilier
☐ < à 200 K€ ☐ Entre 200 K€ et 1 000 K€ ☐ > à 1 000 K€

VOTRE OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs de placement ?
☐ Revenus complémentaires ☐ Réduction d'impôt
☐ Diversification de patrimoine ☐ Transmission de patrimoine
☐ Autres, précisez : _____

Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?
☐ Aucun risque (pas de perte en capital)
☐ Risque faible (perte d'une partie du capital)
☐ Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)
☐ Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

Votre horizon de placement ? ☐ Court terme (moins de 5 ans) ☐ Moyen terme (5 à 10 ans) ☐ Long terme (plus de 10 ans)

VOTRE CONNAISSANCE ET VOTRE EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Ces questions visent à évaluer votre expérience en matière d'investissement de parts de SCPI.
Vous devez compléter les questions suivantes, éventuellement avec l'aide d'une personne habilitée à faire du conseil chez AEW, après avoir pris connaissance de la note d'information de la SCPI.

Test de connaissance du client :

Le placement en parts de SCPI est-il un placement à court terme ?
☐ Oui ☐ Non

La SCPI est- elle un placement garanti ? ☐ Oui ☐ Non

La revente des parts d'une SCPI de rendement est-elle possible ?
☐ Oui ☐ Non

La rentabilité d'un placement en immobilier dépend de la qualité des locataires et de la localisation des actifs immobiliers.
☐ Oui ☐ Non

La société de gestion peut-elle acheter tous les actifs immobiliers qu'elle souhaite sans respecter la politique d'investissement de la SCPI ? ☐ Oui ☐ Non

Expérience du client :

Avez-vous actuellement dans votre patrimoine les instruments financiers suivants ? % de détention ?
☐ OPCVM Actions :_____% ☐ OPCVM Obligataires : ____%
☐ OPCVM monétaires : _____% ☐ Actions cotées : _____%
☐ Actions non cotées : _____% ☐ Autres : _____%
Précisez : _____

Avez-vous déjà subi des pertes financières dans le cadre de vos investissements financiers ? Si oui à quelle hauteur ?
☐ Oui (plus de la moitié de sa valeur)
☐ Oui (moins de la moitié de sa valeur)
☐ Non

Avez-vous déjà souscrit des parts de SCPI ? ☐ Oui ☐ Non

SCPI AEW CILOGER HABITAT 6

Mandat d'achat de parts – Marché secondaire

ORDRE D'ACHAT DE PARTS

Nombre de parts (A)	Prix d'achat maximum frais inclus (*) par part (B)	Montant total de l'ordre d'achat (= A x B)
_____ (saisir un nombre entier de parts)	_____ € (*) Inclus les frais supportés par l'acquéreur calculés sur la base du prix d'exécution: 9,00% TTC, soit 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public avec un minimum de 25 € + commission de cession de 4,00% TTI.	_____ €

L'ordre est donné pour une confrontation trimestrielle, celle-ci intervenant le dernier mercredi ouvré de chaque trimestre à 16 heures. Sauf indication contraire de votre part, en cas d'exécution partielle de votre ordre, le solde est reporté sur les confrontations suivantes dans la limite ci-dessus indiquée.

Je règle le montant total de mon ordre d'achat par :

❑ Virement sur le compte AEW CILOGER HABITAT 6 – IBAN N° FR76 4097 8000 2221 1396 5621 671– BIC: BSPFFRPPXXX (joindre *la copie du virement)*

❑ Achat à crédit auprès de la Banque _____pour un montant de _____€

❑ Nantissement des parts : ❑ Oui ❑ Non

❑ Chèque n° _____ établi à l'ordre de AEW CILOGER HABITAT 6 et tiré sur _____

Le règlement des revenus attachés aux parts, objets du présent mandat d'achat, sera effectué par virement bancaire sur :

Le compte n°_____ Banque _____ *(joindre un IBAN)*

L'ordre d'achat est validé et enregistré dans nos livres à réception du dossier complet (y compris le mandat d'achat original - voir modalités en pages 5 et 6) et des fonds (virement ou chèque).

J'autorise AEW à m'adresser par courrier électronique et/ou SMS des informations et les documents d'informations réglementaires sur la SCPI AEW CILOGER HABITAT 6, ainsi que des actualités et informations sur les produits concernant AEW ❑ Oui ❑ Non
(Je suis avisé(e) que l'autorisation est activée par défaut en l'absence de choix).

Exemplaire 1 : AEW (original) - **Exemplaire 2** : Distributeur - **Exemplaire 3** : Acquéreur

AEW

SCPI AEW CILOGER HABITAT 6

Mandat d'achat de parts – Marché secondaire

SIGNATURES

Je certifie l'exactitude des informations recueillies en pages 1 et 3 (Renseignements concernant les acquéreurs / Ordre d'achat) et sur la présente page.

Je certifie que les informations recueillies en page 2 (Questionnaire connaissance client) sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, avant l'acquisition, des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable (support papier notamment) :

- la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers,
- les statuts,
- la notice d'information RGPD,
- les derniers bulletin d'information et rapport annuel,
- le Document d'Informations Clés,
- les conditions d'acquisition des parts rappelées en page 5 du présent mandat,
- les frais liés à mon investissement rappelés en pages 6 et 7 du présent mandat.

Je suis informé(e) que ces documents sont consultables sur le site internet www.aewpatrimoine.com.

Je suis informé(e) que la valeur d'une part de SCPI peut évoluer à la hausse ou à la baisse et dépend notamment de l'orientation du marché de l'immobilier, et ai conscience de **l'existence d'un risque de perte en capital** sur les montants investis.

J'ai été informé(e) de la possibilité d'obtenir sur le site internet www.aewpatrimoine.com ou auprès d'AEW (voir les modalités en page 5) les informations prévues par les textes réglementaires sur l'état du registre des ordres.

Sauf avis contraire, je déclare dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(e) de mon classement dans la catégorie « non professionnel », ainsi que des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Je déclare que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une « U.S. Person ».

Je donne mandat à la Société de gestion AEW de procéder, en mon nom, à toutes les formalités liées à mon ordre, et notamment d'effectuer l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.

Je suis informé(e) que la Société ne garantit ni la revente des parts ni le remboursement des sommes investies, et que l'acquisition de parts de AEW CILOGER HABITAT 6 sur le marché secondaire ne me permet pas de bénéficier du dispositif fiscal « Pinel ».

Le mandat d'achat est validé et enregistré dans nos livres à réception du dossier d'acquisition complet (y compris le mandat d'achat original) et des fonds (virement ou chèque).

Fait à _____ Le _____ ***(en trois exemplaires dont l'un est resté en ma possession)***

Signature(s) du(des) acquéreur(s) et co-acquéreur(s)
Si le régime matrimonial est celui de la communauté, les deux conjoints ou partenaires pacsés doivent signer le mandat d'achat.

Acquéreur(s)	Co-acquéreur(s) *(si nécessaire)*

CADRE RESERVE A L'INTERMEDIAIRE *(le cas échéant)*

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la Société de gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »). Le traitement a pour finalité l'exécution de votre participation au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicables aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la Société de gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre participation au capital de la SCPI.
Les données personnelles sont conservées par la Société de gestion pendant la durée de votre participation au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW : www.aewpatrimoine.com.
Le responsable du traitement est : **Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW - 22 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris. / dpo@eu.aew.com**

SCPI AEW CILOGER HABITAT 6

Mandat d'achat de parts – Marché secondaire

La société AEW CILOGER HABITAT 6 a pour objet, dans le cadre des dispositions de l'article 199 novovicies du Code général des impôts, l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier constitué d'immeubles locatifs neufs à usage d'habitation principale situés en France.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a obtenu, de l'Autorité des Marchés Financiers, le visa SCPI n°19-09 en date du 14 mai 2019. Cette dernière ne porte, cependant, aucune appréciation sur l'opportunité de la souscription.

MODALITES D'ACQUISITION

Les ordres sont adressés :

- directement à la Société de gestion
  - **Par courrier : AEW Patrimoine - Gestion des Opérations - Prestations clients - 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8) ;**
  - **Par e-mail (courriel) : service-clients@eu.aew.com**
- ou remis aux Intermédiaires habilités de cette dernière qui se chargeront de les faire parvenir à la Société de gestion dans les meilleurs délais.

Pour être enregistré

L'original du mandat d'achat doit être réceptionné par la Société de gestion au plus tard la veille du fixing à 16 heures, à défaut l'ordre sera enregistré pour la confrontation suivante.
Quelles que soient les modalités de transmission des ordres, le donneur d'ordre doit être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception par la Société de gestion.

Couverture des ordres

La Société de gestion demande une couverture des ordres d'achat égale au montant total du prix d'achat tel que figurant en page 3, frais de transaction inclus. La couverture peut être effectuée par virement visible sur le compte «AEW CILOGER HABITAT 6» de la SCPI au plus tard à 16 heures le jour précédant la date de confrontation, ou par chèque qui doit être réceptionné par la société au plus tard 9 jours calendaires avant la date de confrontation. L'octroi de cette couverture subordonne l'inscription de l'ordre d'achat correspondant sur le registre des ordres. Les fonds versés à titre de couverture sont portés sur un compte spécifique ouvert au nom de la SCPI AEW CILOGER HABITAT 6, lequel ne porte pas intérêt.
Lorsque l'ordre est exécuté, la couverture est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises, frais de transaction inclus. L'éventuelle différence, après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture, en cas d'inexécution totale de l'ordre, sera restituée au donneur d'ordre dans un délai maximum de 20 jours à compter du dernier jour du mois au cours duquel la confrontation périodique a eu lieu.

Jouissance des parts

L'acquéreur de parts sur le marché secondaire acquiert la jouissance des parts au 1er jour du trimestre au cours duquel l'acquisition a été réalisée.

Annulation ou modification de l'ordre d'achat

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'au terme de la période de confrontation périodique des ordres, de manière expresse par l'envoi du formulaire spécifique d'annulation/modification de l'ordre initial, et dans les mêmes conditions (ce formulaire est disponible sur le site www.aewpatrimoine.com ou sur demande auprès d'AEW).

La modification d'un ordre d'achat entraîne la perte de son rang dans les cas suivants:

- Augmentation de la quantité des parts à l'achat ;
- Modification du sens de l'ordre ;
- Diminution du prix de l'ordre d'achat.

Toutes les informations sur la SCPI, et notamment sur les prix constatés lors des transactions précédentes ; les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles inscrits sur le registre, les quantités demandées et offertes à ces prix ; le dernier dividende annuel servi ; l'estimation du prochain dividende; la dernière valeur de réalisation, **peuvent être obtenues sur le site internet www.aewpatrimoine.com ou auprès de la Société de gestion (téléphone: 01 78 40 33 03).**

Clients non résidents

L'acquisition de parts de la SCPI AEW CILOGER HABITAT 6 n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à AEW des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits.

FACTEURS DE RISQUES

AEW CILOGER HABITAT 6 est exposée à différents risques (détaillés dans la note d'information).

Le risque de perte en capital : la SCPI AEW CILOGER HABITAT 6 ne présente aucune garantie de capital ou de performances. Votre investissement est donc exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cession de parts.

Le risque de gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire mise en place dans le cadre des SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Ainsi, il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Le risque de marché (risque immobilier) : les investissements réalisés par la SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que les différents marchés analysés, tant par typologies d'actifs, que géographiques sont marqués par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs.

Le risque lié à la liquidité : c'est-à-dire la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Il est rappelé que AEW CILOGER HABITAT 6 ne garantit pas la revente des parts. La revente des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre du marché par confrontation des ordres d'achat et de vente.

D'une manière générale, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue.
La durée de placement recommandée est fixée à au moins 10 ans.

Par ailleurs, il est rappelé que l'avantage fiscal au titre de la réduction d'impôt n'étant pas transmissible, les possibilités de revente de parts sur le marché secondaire organisé ne pourront se faire que dans des conditions de prix pouvant être fortement décotées.

Le risque de contrepartie : c'est-à-dire le risque résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Cela inclut notamment le risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés (à des fins de couverture) et par extension, au-delà de la définition réglementaire du risque de contrepartie, les risques locatifs à savoir le risque de défaillance économique d'un locataire.

Risque de durabilité : AEW CILOGER HABITAT 6 est sujette à des risques de durabilité définis par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
Si le processus d'investissement du portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site www.aewpatrimoine.com à la rubrique « Nos engagements ESG ».

SCPI AEW CILOGER HABITAT 6

Mandat d'achat de parts – Marché secondaire

MODALITES POUR REMPLIR LE MANDAT D'ACHAT - DOCUMENTS A FOURNIR

Il est rappelé que l'inscription de l'ordre d'achat sur le registre des ordres du marché secondaire est subordonnée :
- au fait que le mandat d'achat soit conforme et correctement complété, signé par le (les) acquéreur(s) et accompagné des documents à fournir nécessaires ;
- à la couverture intégrale du montant de l'ordre d'achat ;
- À ce titre, la Société de gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Vous êtes une personne physique

Signature(s)

- ❑ Epoux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs ou en cas de PACS sous le régime de l'indivision : faire signer le mandat par les deux époux / partenaires.
- ❑ Indivisions : établir le mandat au nom du chef de file et le faire signer par chacun des indivisaires.
- ❑ Mineurs et majeurs incapables : établir le mandat au nom du mineur ou du majeur incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile profession et qualité; remplir la partie Co-acquéreur de la page 1

Dans tous les cas : dans le cadre de la connaissance client et de l'opération envisagée, AEW se réserve le droit de demander toute information ou document qu'elle jugerait nécessaire.

Documents à fournir

- ❑ **Tous acquéreurs(s)**
  - ❑ Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) de l'acquéreur et du co-acquéreur.
  - ❑ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
  - ❑ IBAN/BIC pour le versement des revenus.
  - ❑ Justificatif de virement ou chèque, à l'ordre d'AEW CILOGER HABITAT 6.
  - ❑ Remploi de fonds propres: attestation de biens propres signée des deux conjoints (sur papier libre).
  - ❑ Justificatif d'origine des fonds pour les ordres d'achat à partir de 50 000 €.
- ❑ **PACS:** attestation signée du partenaire du PACS précisant le caractère indivis ou non des parts.
- ❑ **Indivisions :** convention d'indivision.
- ❑ **Mineurs et majeurs incapables**
  - ❑ Autorisation du Juge des Tutelles.
  - ❑ Copie du jugement d'incapacité le cas échéant.
  - ❑ Copie recto/verso d'une pièce d'identité du représentant de l'acquéreur.
  - ❑ Copie du livret de famille ou de la décision du Juge des affaires familiales si les parents sont séparés

FRAIS

TTC avec TVA au taux actuel de 20 % perçus par la Société de gestion AEW.

Commissions Articles 17 et 31 des statuts	Montants	Redevables
Commission de cession de parts	• Sans intervention de la Société de gestion ou intervenant par voie de succession ou donation : somme forfaitaire de 104 € TTI (tarif applicable au 1er janvier 2022). Auxquels s'ajoutent 5% de droits d'enregistrement le cas échéant. • Avec intervention de la Société de gestion : 4,00% TTI du montant de l'acquisition dont une partie peut être rétrocédé au distributeur le cas échéant. Auxquels s'ajoutent 5% de droits d'enregistrement avec un minimum de 25 €.	Acquéreur de parts de la SCPI
Commission de gestion annuelle	5,00% HT (soit 6,00% TTC) du montant des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets encaissés. A l'exclusion du « property management » facturé directement à la SCPI.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion
Commission de cession sur les actifs immobiliers	2,5% HT (soit 3% TTC) du prix de vente net vendeur de chaque cession d'actif immobilier constatée par un acte authentique.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion
Autres commissions	Les conditions de cette rémunération (taux, assiette, modalités de facturation, …) seront soumises à l'approbation préalable de l'Assemblée générale des associés.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion

La Société de gestion AEW peut assurer différentes rémunérations ou rétrocessions à ses distributeurs. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès du distributeur, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'information sur les frais, il convient de se reporter au chapitre 3 sur les frais figurant dans la note d'information de la SCPI, disponible sur le site www.aewpatrimoine.com ou sur demande auprès de la Société de gestion AEW .

SCPI AEW CILOGER HABITAT 6

Mandat d'achat de parts – Marché secondaire

FRAIS LIES A VOTRE INVESTISSEMENT

Investissement de 10 000 €	Frais liés au service d'investissement	Frais Liés à l'instrument financier
Frais uniques prélevés à l'acquisition (1)	Dont rétrocession versée à votre distributeur : **le cas échéant**	Frais uniques prélevés à l'acquisition (1) : **9,00% soit 900,00 €**
Frais récurrents annuels de gestion (2) (3)	Dont rétrocession versée à votre distributeur(4): **le cas échéant**	Frais liés à la gestion du produit financier : **0,25% soit 25,00 €**
Frais récurrents annuels de transaction du portefeuille (2) (5)	Néant	**0,49% soit 49,00 €**
Frais accessoires	Néant	Néant
Total		**9,74% soit 974,00 €**
Total des frais calculés pour la première année	**9,74% soit 974,00 €**	

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

(1) Les frais prélevés à l'acquisition peuvent intégrer des sommes versées au distributeur pour les services d'investissements fournis. Ce montant est exprimé TTC (toutes taxes comprises). Il représente au total 9,00% TTC (commission de 4% + 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public).
(2) Les frais récurrents ne sont pas directement réglés par vous. Ils sont inclus dans la valeur de réalisation du produit financier qui est donc nette de frais.
(3) Les frais liés à la gestion du produit financier sont calculés sur le montant investi moins les frais prélevés à la souscription. Les frais intègrent les coûts de gestion et d'exploitation du patrimoine de la SCPI.
(4) Une partie des frais prélevés pour la gestion du produit financier peut servir à rémunérer le distributeur pour le service de conseil en investissement qu'il vous fournit sur la durée.
Ce montant rétrocédé est inclus dans le montant total des frais de gestion qui sont des frais liés au produit financier.
Le distributeur peut percevoir des avantages non-monétaires mineurs des entreprises dont elle distribue les produits financiers (par ex : supports d'information, formation…).
(5) Frais liés à l'achat et à la vente des actifs immobiliers de la SCPI.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Le tableau ci-dessous est repris du Document d'Informations Clés de la SCPI. Il montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €.

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement de 10 000€ Scénarios	Si vous sortez Après 1 an	Si vous sortez Après 8 ans	Si vous sortez à la fin De la période de détention recommandée (15 ans jusqu'à la clôture de la liquidation)
Coûts totaux	**1 008 €**	**1 671 €**	**2 490 €**
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	10,08%	1,92%	1,35 %

AEW CILOGER HABITAT 6
Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe
Résidentiel de type « Pinel »

Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier, par les articles 1832 et suivants du Code civil.
Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux- 75008 PARIS
RCS 849 229 125 PARIS
Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif
(se rapporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions)
Capital social : 22 500 250 €

SOCIETE DE GESTION AEW
SAS au capital de 828 510 €

Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux- 75008 PARIS
Adresse postale: 22, rue du Docteur Lancereaux –CS 80102 –75380 Paris Cedex 8
Téléphone: 01 78 40 33 03
Courriel : service-clients@eu.aew.com
RCS PARIS 329 255 046
Agrément AMF n°GP000043 du 10/07/2007
Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite AIFM

MAJ – SEPTEMBRE 2022